

## **Tikehau Capital**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour  
l'exercice clos le 31 décembre 2024**

**FORVIS MAZARS SA**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital de € 8 320 000  
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Tikehau Capital

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

A l'Assemblée Générale de la société Tikehau Capital,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, figurant dans le document joint et s'élevant à € 2 323 560, avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du Code de commerce.

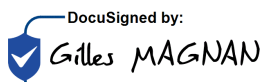
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 8 avril 2025

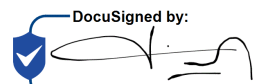
Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS SA

ERNST & YOUNG et Autres

DocuSigned by:  
  
0ACA167EB2014A5...

Gilles Magnan

DocuSigned by:  
  
9DC1918E228F411...

Vincent Roty

FORVIS MAZARS  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
Tour Exaltis

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris-La Défense cedex

ERNST & YOUNG et Autres  
Commissaire aux comptes  
Membre de la compagnie régionale de  
Versailles et du Centre  
Tour First  
TSA 14444  
1, Place des Saisons  
92037 Paris-La Défense cedex

Tikehau Capital  
32, rue de Monceau  
75008 Paris

Attestation des rémunérations prévue à l'article L. 255-115 4° du Code de commerce

Le montant des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société Tikehau Capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 2 323 560 € (deux millions trois cent vingt-trois mille cinq cent soixante euros).

Fait à Paris, le 03 avril 2025



Tikehau Capital,  
Représentée par Henri Marcoux, dûment  
habilité